

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2011

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2012 - (n° 3790)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N° 70**présenté par
M. Door-----
ARTICLE 39

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« dans »,

les mots :

« à l'expiration d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.